

CITOYENS de demain



Tu t'intéresses à l'info ? Tu as un projet de médias ?

 Tu peux candidater pour participer
à la journée Citoyens de Demain.

APPEL À CANDIDATURE

Citoyens de demain

TROPHÉES DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

**Date limite de dépôt du dossier
12 juin 2024**

PRÉSENTATION

Le développement du numérique a bouleversé l'environnement médiatique. Les citoyens ont désormais à leur disposition une multitude de sources et de plateformes d'information : la presse écrite, la radio, la télévision et, ces dernières années, internet et les réseaux sociaux.

Les jeunes doivent pouvoir mieux appréhender les contenus et savoir détecter les «Fake-news». Pour ce faire, ils doivent comprendre le rôle des médias et de l'information, connaître les étapes du traitement de l'information et savoir identifier les sources de l'information qu'ils perçoivent.

Des enfants informés sont de futurs citoyens conscients des enjeux du monde qui les entoure. L'éducation du citoyen aux médias est donc un enjeu majeur pour la municipalité.

Dans le cadre de 4^e édition du projet «Citoyens de demain», la Ville de Marseille lance un appel à candidature pour valoriser les actions portées par un groupe d'enfants ou de jeunes en particulier ceux des centres de loisirs, autour de «l'éducation aux médias et à l'information».

Au cours d'une journée festive et solidaire le **11 juillet 2024**, des animations seront proposées autour d'un village d'associations, et d'un plateau radio, et les projets seront mis à l'honneur, avec la remise des prix «D'où vient l'info?».

1/ OBJECTIFS

- Permettre de valoriser les actions portées par un groupe d'enfants ou de jeunes, autour de l'éducation aux médias afin de les accompagner à devenir les citoyens de demain.
- Faire connaître tous les vecteurs possibles de l'information aux enfants et aux jeunes citoyens qui ne connaissent et n'utilisent souvent que les réseaux sociaux.
- Sensibiliser au métier de journaliste.
- Rendre l'enfant ou le jeune acteur de son projet et de la valorisation de celui-ci, conformément aux valeurs portées par l'éducation populaire.

Chaque dossier déposé sera donc composé d'une fiche et d'un support média de présentation du projet (vidéo d'1 min 30 sec/images/sons), élaborée par un groupe mixte d'enfants ou de jeunes.

L'éducation aux médias et à l'information :

Le projet devra tenir compte d'un ou plusieurs des 6 axes suivants :

- Faire connaître les différents canaux d'information
- Apprendre à différencier information et publicité
- Apprendre à lire l'information sur différents supports en aiguisant son esprit critique
- Distinguer les opinions des faits / Décrypter les images
- Sensibiliser les jeunes aux fake news
- Connaître le circuit de l'information et du travail journalistique

2/ PUBLIC VISE

Groupes mixtes d'enfants ou de jeunes de 6 à 17 ans, ayant un projet en cours de réalisation ou déjà existant répondant à un ou plusieurs axes définis dans le paragraphe précédent.

3/ PLANNING

Jusqu'au 12 juin 2024 : Envoi des dossiers à l'adresse manifestations-daej@marseille.fr ou par courrier.

Du 13 juin au 20 juin 2024: Mise aux normes des vidéos avant mise en ligne.

Du 21 juin au 30 juin 2024 : Présentation des projets pré-sélectionnés sur le site marseille.fr et votation citoyenne permettant à tous les marseillais qui le souhaitent de donner leur avis.

11 juillet 2024 : Journée festive Citoyens de demain et remise des prix.

4/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible et téléchargeable sur le site marseille.fr.

Il devra être adressé au plus tard le **12 juin 2024 à 23 h** :

- Soit par courrier électronique à : manifestations-daej@marseille.fr avec en objet la mention : *Appel à candidature «Citoyens de demain 2024»* ainsi que le nom du candidat.
- Soit par courrier à l'adresse suivante :
Direction de l'Animation Éducative et de la Jeunesse
Citoyens de demain 2024

34, rue de Forbin

13233 Marseille Cedex 20

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

CITOYENS de demain

Conditions d'inscription :

Un porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.

Les informations demandées sur le dossier d'inscription sont indispensables.

Toute inscription incomplète, erronée ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle et sera donc rejetée.

Les projets proposés doivent impérativement se situer sur le territoire administratif de la Ville de Marseille.

5/ PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

Les candidats déposeront, le **12 juin 2024** au plus tard, leurs projets à l'aide d'une fiche de présentation du projet (cf **dossier de candidature**) et d'un support média de présentation. Cette production devra être présentée par un groupe mixte d'enfants ou de jeunes.

Les projets seront instruits par la Direction de l'Animation Éducative et de la Jeunesse de la Ville de Marseille.

Ils seront également présentés sur le site de la Ville pour une votation citoyenne du 21 juin au 30 juin 2024, afin de déterminer les projets lauréats.

Le 11 juillet 2024 : Journée d'animations sur l'éducation aux médias lors de laquelle les projets lauréats seront récompensés en présence de Marie BATOUX, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation Populaire.

Critères de pré-sélection du projet :

- Respect du thème choisi
- Implication du groupe
- Présentation informative, ludique et créative, par un groupe mixte de jeunes
- Originalité
- Respect de l'environnement
- Pérennité du projet
- Intérêt du public

6/ RESPONSABILITÉS ET LITIGES

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à candidature sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait.

La Ville de Marseille s'engage à respecter les actions créées par les projets retenus. Toutefois sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'annulation.

La participation à l'appel à candidature «Citoyens de demain» implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation de quelle soit sa nature relative au présent règlement ou à l'appel à candidature sera tranchée par l'organisateur.

Les projets retenus pourront faire l'objet de modifications par la Ville de Marseille, pour des raisons techniques, de sécurité, de communication et ce, après concertation et validation préalable des porteurs de projets.

Responsabilité du porteur de projet :

Le porteur de projet s'engage à ne pas faire d'action à but lucratif.

Le porteur de projet est responsable de tous dommages corporels, matériels causés par ses aménagements et/ou animations à son voisinage et aux tiers en général.

Le porteur de projet s'engage à entretenir l'espace qu'il sera autorisé à occuper.

Il est tenu de souscrire toutes assurances obligatoires dans les domaines qui le concernent, couvrant notamment ses membres, ses préposés, auxiliaires, permanents ainsi que les mineurs soumis à sa surveillance.

Il veillera à ce que le montant de garantie de ses assurances (notamment en matière de responsabilité civile) soit suffisant au regard du nombre de participants (encadrants compris) et de la nature de l'activité.

Il prendra soin de déclarer à ses assureurs en temps utile sa participation au présent appel à candidature.

7/ DROIT A L'IMAGE

La Ville de Marseille se réserve le droit de filmer ou photographier les actions organisées par la Direction de l'Animation éducative et de la Jeunesse et d'utiliser ou diffuser les œuvres réalisées sur les différents supports internes et externes de communication de la Ville de Marseille.

Dans ce cadre, le porteur du projet garantit disposer des autorisations relatives aux droits à l'image pour tous ses participants et ses préposés.

Celui-ci devra signaler obligatoirement à la Direction de l'Animation Éducative et de la Jeunesse tout refus d'autorisation aux droits à l'image de ses participants et de ses préposés.

La Ville de Marseille ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette dernière disposition.

CONTACTS ET INFOS

Judith Cot 04 91 14 56 66
Ghislaine Chevillotte 04 91 14 56 63
Éric Lelievre 04 91 14 56 30
Virginie Baratin 04 91 14 56 39

**Date et signature du porteur de projet,
précédées de la mention «lu et approuvé» :**

Toutes les infos sur marseille.fr

**DU 6 MAI AU
12 JUIN 2024**

